

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
19 MAI 2022

DATE d'AFFICHAGE  
31 MAI 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 23  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux,

le 24 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Muriel CLERY, - M. Michel CRIAUD, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Noël PAUL, - Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

**M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**

**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE**

**M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST**

**Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET**

**M. Noël PAUL donne pouvoir à Mme Nicole KORN**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**M. Eric ROZE donne pouvoir à M. Patrick BUESSLER-MUELA**

**Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis HILLAIREAU a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°81-2022 – ADMINISTRATION GENERALE – CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS 2022**

Le Président rappelle que, par délibération n° 51-2022 du 12 avril 2022, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a fixé le montant de ses contributions aux organismes de regroupement, de ses cotisations et subventions au titre de l'exercice 2022. Depuis cette date, de nouvelles demandes sont parvenues.

Ainsi, le Président propose de soutenir les évènements et manifestations suivantes :

- Vilaine en Fête : 4 000 €
- Comité des Fêtes de Burin (dans le cadre de son show nautique annuel) : 500 €
- Association Loisirs Temps Libre (dans le cadre de la venue d'un cirque sur la commune de La Roche-Bernard ouvert à l'ensemble des écoles du territoire) : 2 000 €

Par ailleurs, il est également proposé d'adhérer à l'Office Départemental dénommé Morbihan Tourisme au titre de l'année 2021. Cette organisme a vocation à soutenir le tourisme dans le Morbihan et ainsi mettre en avant chaque territoire, dont Arc Sud Bretagne.

Montant 2021 : 2 500 €

Envoyé en préfecture le 01/06/2022

Reçu en préfecture le 01/06/2022

Affiché le

ID : 056-200027027-20220524-DELIB81\_2022-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les montants complémentaires d'adhésion à Morbihan Tourisme et de subventions aux associations tels que précisé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions et documents si nécessaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 01/06/2022

Le Président,

